

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le quinze septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROÏELLE, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Alain BOULANGER, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON (à compter de la délibération n°03), Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY
Madame : Corinne LONGFILS

Absents excusés : Messieurs : Franck FOVIAUX, Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Michel HEU
Madame Sophie WAGNER a donné pouvoir à Didier PAROÏELLE

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/01

Budget Communal : Décision Modificative n°03

En prévision de l'insuffisance de crédits sur certains chapitres d'investissement, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accepter ladite décision modificative :

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : bâtiments publics	4 021.00 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	4 021.00 €	
D 023 : virement section investissement		4 021.00 €
TOTAL D 023 : virement sect° investis.		4 021.00 €
D 2128 : autres agenc et aménag	4 021.00 €	
D 2128-12 : AMENAGEM TERRAIN LOISIRS		4 021.00 €
D 2128-17 : OPÉRATION FISAC		4 021.00 €
D 2128-16 : AMÉNAGEMENT TROTTOIRS		4 021.00 €
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	4 021.00 €	12 063.00 €
R 021 : virement section fonctionnement		4 021.00 €
TOTAL R 021 : virement sect° fonctionnem		4 021.00 €
R 10226 : taxe aménagement		4 021.00 €
TOTAL R 10 : dotat° fonds divers réserves		4 021.00 €

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/02

Projet éolien de WAVIGNIES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation de trois nouvelles éoliennes sur la Commune de WAVIGNIES.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (trois « contre » : Alain BOULANGER, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY) de donner un avis favorable à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/03

Convention avec l'AS Noyers-Saint-Martin

Madame LONGFILS, responsable de la commission sports, donne lecture de la proposition de convention préparée par la commission et qui sera proposée à l'association. Après délibération, le Conseil Municipal, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/04

Quid éclairage public et celui de l'Église

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'au vu de la situation économique actuelle, il souhaiterait diminuer les factures d'énergie. Il propose de ce fait d'éteindre tout éclairage public de 23h00 à 05h00 ainsi que de ne plus allumer l'église la nuit. Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à la majorité (un contre : Ludovic LECAT), d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 05h00. Un courrier sera distribué aux administrés dès le rendez-vous avec l'électricien passé, afin d'expliquer ce qu'il sera fait précisément.

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/05

Quid salle polyvalente et le centre social

Monsieur le Maire a été sollicité par Madame la directrice du centre social pour une ouverture du centre de loisirs sur Noyers-Saint-Martin le mercredi dans la salle polyvalente. Sur l'année scolaire 2021/2022, douze nucléien(ne)s ont fréquenté le centre de loisirs ce qui représente près de la moitié des effectifs. Il y a actuellement cinq parents sur liste d'attente, de plus la salle polyvalente serait plus adaptée par sa capacité à accueillir les enfants et cela aiderait nos parents nucléiens. Monsieur le Maire précise qu'aucune participation financière supplémentaire n'est demandée par le centre social à la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la demande du centre social mais requière un allègement financier de la cotisation annuelle versée par la Commune pour le centre aéré.

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/06

Clôture de l'école rue des Hêtres

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de se mettre en conformité pour le plan Vigipirate « alerte intrusion » il a été recommandé de rehausser la clôture de l'école rue des Hêtres. De ce fait, Monsieur HEU présente plusieurs devis pour la réfection de la clôture de l'école :

=> pour le rebouchage du portillon : SPC : 2 368.20 € HT soit 2 841.84 €

* entreprise SERVOISE : 11 115.00 € HT soit 13 338.00 €

* entreprise BV CLOTURE : 11 620.00 € HT soit 13 944.00 €

* entreprise ALF FERMETURES : 10 949.00 € HT soit 13 138.80 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide de donner suite à ce projet en demandant des subventions pour ainsi prévoir les dépenses et recettes au budget 2023.

Questions diverses :

* Madame LONGFILS présente les effectifs des différentes classes, l'effectif actuel est de 121 enfants.

* Monsieur TEINIELLE présente la demande exceptionnelle de subvention émanant de l'AS NOYERS-SAINT-MARTIN pour le remplacement des deux abris de touche. Il a été convenu que la Commune va requérir plusieurs devis pour les aménagements à prévoir afin d'effectuer cette installation et ainsi les proposer pour le budget 2023.

Séance levée à 20h35.

Jacques TEINIELLE
Maire

